

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : Société d'aménagement du Pays d'Arles (SAMPA) : aide départementale à la production de 30 logements locatifs sociaux (tranches 1 et 2) à Arles.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SAMPA (Société d'aménagement du Pays d'Arles), domiciliée 4 rue Robert Schuman - 13200 Arles, projette la construction de 30 logements locatifs sociaux, collectifs et individuels, dénommés "Le Sambuc" à Arles.

Le projet sera réalisé suivant 2 tranches distinctes :

- tranche 1 : intéressant la production de 22 logements locatifs sociaux (LLS) pour laquelle une subvention de 206 096 € est sollicitée, soit 5,3 % du coût prévisionnel TTC de 3 897 372 €;
- tranche 2 : intéressant la production de 8 LLS pour laquelle une subvention de 74 944 € est sollicitée, soit 5,8 % du coût prévisionnel TTC de 1 288 258 €

La contrepartie réservataire attendue pour la tranche 1 et 2 est respectivement de 7 et 2 logements.

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexe I à IV.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

